

## **DELIBERATION 2020-059**

### **OBJET ; Demande de modification du sens de circulation de la Rue Boissy d'Anglas à Annonay**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des difficultés pour les habitants de la vallée de la Vocance à accéder au centre-ville d'Annonay. En effet, la Rue Boissy d'Anglas qui permettrait cet accès est en sens unique et malheureusement en défaveur de notre vallée.

Après discussions avec les Maires de la Vallée de la Vocance, quatre Maires (Denis HONORE Maire de Villevocance, Dominique MAZINGARBE Maire de Vanosc, Christian ARCHIER Maire de Saint Julien Vocance et Virginie FERRAND Maire de Vocance) ont souhaité s'associer pour adresser un courrier conjoint à M. le Maire d'Annonay pour lui demander de modifier le sens de circulation de cette rue afin de favoriser la venue de nos populations en centre-ville.

**A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'Annonay d'inverser le sens de circulation de la Rue Boissy d'Anglas.**

## **DELIBERATION 2020-060**

### **OBJET : Versement d'une subvention symbolique aux enfants de la commune scolarisés dans d'autres écoles que celle de la commune**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier reçu de la présidente de l'OGEC de l'Ecole Saint Joseph de Villevocance et informe qu'une demande similaire a été formulée par l'OGEC de l'Ecole privée de Vanosc. Ce courrier demande au Conseil Municipal de Vocance une participation financière pour les enfants de Vocance partis sur d'autres écoles de la vallée.

En tout premier lieu, Madame le Maire affirme le soutien plein et entier à l'unique école qui demeure dans notre village.

Madame le Maire précise que le coût élève (comprenant le coût de l'aide maternelle, le coût des agents d'entretien, les coûts du chauffage, de l'électricité et de l'eau, le coût du forfait élève, etc.) d'un enfant scolarisé à l'école publique de Vocance est estimé à environ 430 € par an.

Malgré les derniers investissements réalisés au sein de l'école publique (remplacement de toutes les menuiseries, renouvellement complet du parc informatique, réfection complète des peintures de l'ensemble des salles de classes, réfection des sanitaires, remplacement des voilages, participation à la cabane etc.) la municipalité a toutefois constaté la perte d'élèves en direction des deux écoles privées de la vallée. Patricia SASSOLAT, adjointe en charge de la vie scolaire et la commission école a fait parvenir un questionnaire à destination des parents qui ont fait le choix du changement d'école pour leur(s) enfant(s). Malheureusement, seules deux familles ont fait un retour de ce questionnaire en exprimant des motivations personnelles à ce choix. Madame le Maire regrette le manque de retour des familles concernées pour lequel aucune mesure « corrective » ou d'amélioration ne peut être faites.

Afin que la municipalité confirme sa volonté de soutien envers l'école publique de Vocance, Madame le Maire ne souhaite pas proposer d'attribuer le même montant par élève aux enfants scolarisés dans d'autres écoles.

Afin de répondre à la sollicitation du courrier, Madame le Maire propose le versement d'une subvention symbolique de 100 € aux élèves scolarisés dans d'autres communes. Ce montant correspond à moins de 25 % d'un coût élève dans notre école. Madame précise que si le conseil municipal donne son accord, ce geste symbolique sera fait à l'OGEC de Villevocance et l'OGEC de Vanosc. Pour l'année 2020/2021, sont concernés 12 enfants à l'école Saint Joseph de Villevocance et 1 enfant à l'école de Vanosc ce qui représente un coût de 1 300 € pour le budget communal.

Madame le Maire précise que les membres du conseil municipal concernés en tant que parents de ces élèves ne prennent pas part au vote et que ce dernier a lieu à bulletin secret.

**A la majorité des votants, le Conseil Municipal refuse le versement de 100 € par élève scolarisé dans les autres écoles de la Vallée de la Vocance.**

**Pour : 2          Contre : 9          Abstention : 0**

### **DELIBERATION 2020-061**

#### **OBJET : Versement exceptionnel pour le coût de matériel de désinfection mis en place par le protocole sanitaire.**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier reçu de Monsieur le Maire de Villevocance au sujet du matériel de désinfection à fournir à l'école Saint Joseph pour respecter le protocole sanitaire.

En tout premier lieu, Madame le Maire réitère le plein et entier soutien à l'unique école qui demeure dans notre village.

Madame le Maire précise que la commune prend en charge l'ensemble du surcoût lié au protocole sanitaire à l'école publique de Vocance (temps prolongé d'entretien des classes, temps supplémentaire de l'agent à 8h50 et 13h20 pour aider au lavage des mains, achats de gels hydroalcooliques et savons, essuie-mains etc.)

Afin que la municipalité confirme sa volonté de soutien envers l'école publique de Vocance, Madame le Maire ne souhaite pas attribuer le même montant relatif au protocole sanitaire par élève à ceux scolarisés dans notre école.

Afin de répondre à la sollicitation du courrier, Madame le Maire propose le versement d'une subvention de 10 € à chaque élève scolarisé dans d'autres communes. Elle précise que si le conseil municipal donne son accord, ce geste symbolique sera fait à l'OGEC de Villevocance et l'OGEC de Vanosc. Pour l'année 2020/2021, sont concernés 12 enfants à l'école Saint Joseph de Villevocance et 1 enfant à l'école de Vanosc ce qui représente un coût de 130 € pour le budget communal.

Madame le Maire précise que les membres du conseil municipal concernés en tant que parents de ces élèves ne prennent pas part au vote

**A la majorité des votants, le conseil municipal refuse le versement de 10 € par élève scolarisé dans d'autres écoles de la Vallée de Vocance.**

**Pour : 2          Contre : 8          Abstention : 1**



## DELIBERATION 2020-062

### **OBJET : Sens de circulation prioritaire aux abords de la Mairie et de l'Ecole**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une demande formulée lors du dernier conseil d'école le 5 octobre 2020. Plusieurs personnes souhaitent que soit étudiée la possibilité de mettre en place un sens unique de circulation aux abords de l'école afin d'éviter les croisements entre véhicules notamment aux heures de sorties de l'école.

Nous constatons que certains véhicules se garent devant le portail de l'école ou dans la montée et rendent vite le passage compliqué. Madame le Maire souhaite à nouveau sensibiliser les familles à ce sujet et les invite à stationner aux endroits prévus à cet effet.

Pour la commodité des parents venant récupérer leurs enfants à l'école, la municipalité a fait le choix de faire goudronner (pendant les travaux de rénovation de la chaufferie) l'accès au parking communal situé au-dessus de la M.A.P.A. et ceci dans le but que les parents puissent s'y garer. Trois autres parkings peuvent également être utilisés pour les besoins de l'école ; le parking de la Place Bernard Vial (Place du Marché), le parking du Monument aux Morts (devant l'église) ou encore le parking devant la Mairie

De plus, Madame le Maire évoque la nécessité de pouvoir accéder très rapidement à la M.A.P.A. notamment en cas d'intervention de secours. Cette délibération est l'occasion de rappeler qu'aucun véhicule, même de façon temporaire, ne doit être stationné sur le petit parking de la M.A.P.A. réservé exclusivement aux familles, aux personnels, aux secours ou aux véhicules de l'Agglomération.

De surcroît, Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour le public de pouvoir accéder aux services publics, à savoir au secrétariat de mairie et prochainement à la future Agence Postale Communale qui se trouvera au sein des bureaux de la Mairie.

Madame le Maire précise que seule la « montée du pavé », extrêmement étroite est actuellement la seule voie en sens unique de la commune.

Après discussion, il est ressorti qu'il ne serait pas judicieux de mettre en place une interdiction au sein du village. En revanche, si chaque usager de la route fait preuve d'un peu de rigueur aux abords de l'école, la fluidité de passage devrait en être améliorée.

**A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal demande à ce que, pour fluidifier les passages, les parents prennent en compte ces préconisations-là, ne se garent plus au plus près du portail ni sur le parking réservé à la M.A.P.A. et respectent le stationnement uniquement sur les quatre zones de parking dédiées à cet effet.**